



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : ORLEANS-TOURS

Établissement : Université d'Orléans

Demande n° S3LP120002439

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers

Présentation de la spécialité

L'objectif de la licence professionnelle, proposée en alternance et ouverte en octobre 2002, est de former des chargés de clientèle sur le marché des particuliers. Les diplômés peuvent exercer les métiers de chargé de clientèle particuliers, conseiller financier, responsable d'encadrement dans une banque. Cette formation est proposée par la voie de l'apprentissage, suite à une convention mise en place avec le monde professionnel, et plus particulièrement avec le centre de formation de la profession bancaire d'Orléans (CFPB). L'accès à ce diplôme est ouvert aux titulaires de BTS à dominante commerciale, DUT de commerce et de gestion et de L2 « Sciences économiques et de gestion » (AES, Droit). Le pourcentage de candidats retenus pour l'inscription se situe entre 43 % et 65 %.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	20
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	7 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	< 10 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle est pilotée par un enseignant-chercheur et organisée sur le plan administratif au sein de la faculté de « Droit, économie, gestion » de l'université d'Orléans. La collaboration est étroite avec le CFA Banques et avec le CFPB d'Orléans en charge du recrutement des enseignants professionnels, qui met à disposition des locaux, et assure le suivi des apprentis dans l'entreprise. Ce partenariat se concrétise par un pourcentage élevé d'enseignements assurés par des professionnels (31 %) alors que 25 % sont assurés par des enseignants-chercheurs de l'université d'Orléans, mais ne fait pas l'objet d'une convention formalisée entre les deux institutions.

- Points forts :

- Une formation par apprentissage.
- Un partenariat solide.



- Points faibles :
 - L'origine des étudiants est peu diversifiée.
 - Pas de bilan de l'insertion professionnelle des diplômés.
 - Un partenariat non formalisé.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il est recommandé de mieux décrire le positionnement dans l'offre globale de l'établissement ainsi que dans l'environnement régional. Il est demandé à l'établissement de compléter les informations relatives à la licence professionnelle pour en faire un bilan précis, tant pour ce qui concerne le positionnement de la formation, que pour les éléments de suivi. Il est nécessaire de sensibiliser les partenaires dans le recrutement des diplômés, afin de valoriser cette formation. Il est proposé de mettre en place un conseil de perfectionnement et de lui confier une mission d'analyse stratégique. Le but est d'intensifier la participation des professionnels dans l'évolution de la spécialité. Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés est insuffisant, comme le souligne le faible taux de réponses aux enquêtes d'insertion.